



## Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 septembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Bureau

#### Compte rendu analytique de la 3<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 14 septembre 2001, à 19 heures

*Président* : M. Han Seung-soo (Président de l'Assemblée générale) . . . . (République de Corée)

### Sommaire

Organisation de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à l'ordre du jour : mémoire du Secrétaire général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-53761 (F)



*La séance est ouverte à 19 h 15.*

**Organisation de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions à l'ordre du jour : mémoire du Secrétaire général (suite)** (A/BUR/56/1 et Add.1\*)

**Section III : Adoption de l'ordre du jour (suite)**

**Paragraphe 45 et 46 (Inscription de questions à l'ordre du jour) (suite)**

1. **Mme Espinoza Madrid** (Honduras) dit que si elle avait été présente lors de la réunion précédente, elle aurait appuyé l'inscription du point 188 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

**Point 189 de l'ordre du jour**

2. **Le Président** invite le Bureau à examiner la demande faite par la République de Corée d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale un point supplémentaire intitulé « Paix, sécurité et réunification dans la péninsule coréenne » (A/56/194\*).

3. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'inscrire le point 189 à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session.

**Point 190 (suite)** (A/55/241\*)

4. **Le Président** dit que, le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session un point supplémentaire intitulé « Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » (A/55/241\*). Le représentant du Bangladesh a demandé à s'adresser au Bureau conformément à l'article 43 du Règlement intérieur.

5. Sur l'invitation du Président, **M. Sorcar** (Bangladesh) prend place à la table du Bureau.

6. **M. Sorcar** (Bangladesh), prenant la parole en tant que pays hôte de Partenaires dans le domaine de la population et du développement, dit que l'organisation intergouvernementale a été créée en 1994 à la suite de la Conférence internationale sur la population et le développement et qu'elle compte 16 États membres. Ses travaux sont axés sur le transfert des connaissances dans les domaines de la population et de la santé en

matière de reproduction dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Il espère que l'Assemblée générale accordera le statut d'observateur à l'organisation afin de lui permettre de contribuer efficacement aux travaux des Nations Unies.

7. **M. Navarrete** (Mexique) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Bangladesh.

**Section IV : Répartition des questions inscrites à l'ordre du jour**

**Paragraphe 47**

8. **Le Président** attire l'attention du Bureau sur le paragraphe 47 du mémorandum du Secrétaire général (A/BUR/56/1 et Add.1\*), qui stipule que la répartition des questions s'inspire du plan adopté les années précédentes par l'Assemblée générale. Le Bureau voudra peut-être attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 4 de sa décision 34/401, sur le paragraphe 5 de l'annexe à sa résolution 39/88 B, sur le paragraphe 6 de l'annexe à sa résolution 45/45, sur les paragraphes 2 et 5 b) et d) de l'annexe I à sa résolution 48/264 et sur le paragraphe 24 de l'annexe à sa résolution 51/241 concernant la répartition et le regroupement des questions.

9. Le Bureau décide de prendre note du paragraphe 47.

**Paragraphe 47 bis**

10. **Le Président** dit que dans le paragraphe 47 bis du document A/BUR/56/1/Add.1\*, le Secrétaire général attire l'attention du Bureau sur le paragraphe 12 de l'annexe à la résolution 55/285, qui stipule qu'à partir de la cinquante-sixième session, le point de l'ordre du jour intitulé « Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale » sera examiné par la Troisième Commission.

11. Le Bureau décide de prendre note du paragraphe 47 bis.

**Paragraphe 48 et 49**

12. **Le Président** dit que la répartition des questions indiquées dans le paragraphe 49 et 6 b) des documents A/BUR/56/1 et Add.1\*, respectivement, reflète les suggestions faites par les auteurs de ces questions. À ce propos, il note qu'au paragraphe 48, le Secrétaire

général appelle l'attention du Bureau sur les paragraphes 2 et 3 de la résolution 54/195 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1999. Le paragraphe 2 stipule qu'à l'avenir toute demande d'octroi à une organisation du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale sera examinée en séance plénière après avoir été examinée par la Sixième Commission. Le paragraphe 3 prie le Secrétaire général de faire le nécessaire pour appeler l'attention de tous les États Membres du Bureau et de l'Assemblée générale sur les critères et procédures fixés par l'Assemblée générale lorsqu'une organisation demande que lui soit octroyé le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

13. Le Bureau décide de prendre note du paragraphe 48.

14. **Le Président** dit que le Bureau tiendra donc compte des paragraphes 2 et 3 de la résolution 54/195 de l'Assemblée générale lorsqu'il examinera la répartition des points 182, 185 et 186 de l'ordre du jour.

#### **Paragraphe 49**

15. **Le Président** dit qu'aux paragraphes 49 et 8 de son mémorandum (A/BUR/56/1 et Add.1\*, respectivement), le Secrétaire général donne une liste des points de l'ordre du jour qui n'ont pas été précédemment examinés par l'Assemblée générale. Si les membres du Bureau en conviennent, il demandera d'abord au Bureau de se prononcer sur la recommandation qu'il devrait faire concernant la répartition de ces points recommandés pour inclusion à l'ordre du jour de la cinquante-sixième session.

16. *Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 181 du projet d'ordre du jour**

(A/RES/55/258)

17. **M. Florent** (France) note qu'en adoptant sa résolution 55/258, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire le point intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies » à l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session sans spécifier à quelle Commission ce point sera renvoyé. Dans le mémorandum du Secrétaire général (A/BUR/56/1, par. 60), il est proposé que la question de la gestion des ressources humaines, qui comprendrait l'Administration de la justice, soit renvoyée à la Cinquième Commission. Cependant, ce dernier point,

sur lequel le Secrétaire général a été prié de soumettre un rapport [A/RES/55/258 [sect. XI, par.4)], couvrirait un certain nombre de questions juridiques, telles que la divergence entre le Statut du Tribunal administratif des Nations Unies et celui du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, et la proposition tendant à ce que la Cour internationale de Justice puisse être saisie des appels contre des décisions prises par le Tribunal administratif des Nations Unies. Il serait donc préférable de renvoyer le point 181 du projet d'ordre du jour à la Sixième Commission. Le rapport soumis par le Secrétaire général devrait fournir les indications nécessaires à cet égard; il propose donc de reporter la répartition de ce point jusqu'à ce que le Bureau puisse tenir compte du rapport qui sera présenté sur la question.

18. Le Bureau décide de reporter l'examen du point 181 du projet d'ordre du jour.

#### **Points 183, 184 et 189 du projet d'ordre du jour**

19. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les points 183, 184 et 189 du projet d'ordre du jour soient examinés directement en séance plénière.

#### **Points 182, 185, 186, 187 et 190 du projet d'ordre du jour**

20. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les points 182, 185, 186, 1887 et 190 du projet d'ordre du jour soient renvoyés à la Sixième Commission.

#### **Paragraphe 50 (Point 10 du projet d'ordre du jour)**

21. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'entendre une brève présentation par le Secrétaire général sur son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation (A/56/1).

#### **Paragraphe 50 bis (Point 10 du projet d'ordre du jour)**

22. Le Bureau décide également d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le paragraphe 14 de l'annexe à la résolution 55/285 de l'Assemblée générale, qui stipule que le Président de l'Assemblée générale, après que l'Assemblée aura examiné le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation, évaluera l'état d'avancement du débat qu'elle aura consacré à ce rapport, pour qu'elle

détermine s'il convient de prendre de nouvelles décisions en la matière.

**Paragraphe 51 (Point 12 du projet d'ordre du jour)**

23. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de répartir les différents chapitres du rapport du Conseil économique et social selon les suggestions faites par le Secrétaire général.

**Paragraphe 52 (Point 18 du projet d'ordre du jour)**

24. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer tous les chapitres du rapport du Comité spécial sur la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux qui ont trait à des territoires particuliers à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), ce qui permettrait à l'Assemblée générale d'examiner en séance plénière la question de l'application de la Déclaration en général.

**Paragraphe 52 bis (Point 21 du projet d'ordre du jour)**

25. **Le Président** note qu'au paragraphe 52 *bis* (A/BUR/56/1/Add.1\*), le Secrétaire général rappelle le paragraphe 7 de l'annexe à la résolution 55/285 de l'Assemblée générale, dans lequel l'Assemblée a décidé que le point relatif à la coopération ferait l'objet d'un débat commun au cours duquel pourraient être abordés tous les aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres.

26. Le Bureau décide d'attirer l'attention de l'Assemblée générale sur les dispositions du paragraphe 52 *bis*.

**Paragraphe 53 (Point 36 du projet d'ordre du jour)**

27. **Le Président** note qu'au paragraphe 53, le Secrétaire général rappelle le paragraphe 8 de la résolution 55/23 du 13 novembre 2000 dans lequel l'Assemblée générale a décidé de consacrer deux journées de séances plénières de sa cinquante-sixième session, les 3 et 4 décembre 2001, à l'Année des Nations Unies pour le dialogue entre les civilisations, y compris l'examen de mesures de suivi éventuelles.

28. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du paragraphe 53.

**Paragraphe 54 (Point 56 du projet d'ordre du jour)**

29. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale d'examiner la question des îles Falkland (Malvinas) directement en séance plénière, étant entendu que les organismes et particuliers directement concernés seraient entendus en même temps à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission).

**Paragraphe 55 (Point 73 du projet d'ordre du jour)**

30. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de reporter la répartition du point 73 (Question de Chypre) à un moment approprié au cours de la session.

**Paragraphe 56 (Point 85 du projet d'ordre du jour)**

31. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de porter à l'attention de la Première Commission les passages pertinents du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui portent sur la question dont traite le point 85 lorsqu'elle examinera ce point.

**Paragraphe 57 (Point 109 c) du projet d'ordre du jour)**

32. **Le Président** note que les dates proposées au paragraphe 57 pour la réunion de deux jours du dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat ont été modifiées par une décision adoptée par l'Assemblée générale à sa première séance, tenue le 12 septembre 2001, selon laquelle le dialogue de haut niveau se tiendra les jeudi 20 et vendredi 21 septembre 2001.

33. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des nouvelles dates.

34. **Le Président** dit qu'au paragraphe 57, le Secrétaire général rappelle également le paragraphe 3 de la résolution 55/193 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2000, dans lequel l'Assemblée générale a décidé que pour le dialogue de haut niveau, les débats seraient partagés entre séances plénières, tables rondes ministérielles et groupes de travail informels, notamment en présence d'acteurs non

gouvernementaux, et que les résultats du dialogue seraient résumés par le Président à la clôture de la réunion.

35. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre note de ces dispositions.

**Paragraphe 58 (Point 120 du projet d'ordre du jour)**

36. Le Président note qu'au paragraphe 58, le Secrétaire général rappelle le paragraphe 8 de la résolution 55/57 de l'Assemblée générale en date du 4 décembre 2000, dans lequel il a été décidé de consacrer au volontariat deux séances plénières de la cinquante-sixième session, coïncidant avec la fin de l'Année internationale des Volontaires le 5 décembre 2001.

37. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du paragraphe 58.

**Paragraphe 59 (Point 124 du projet d'ordre du jour)**

38. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission le rapport annuel de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur le fonctionnement, la gestion et le budget du Fonds des Nations Unies pour la femme, pour qu'elle l'examine au titre du point 111 du projet d'ordre du jour.

**Points proposés pour examen en séance plénière**

39. Mme Willson (États-Unis d'Amérique) dit qu'il a été proposé d'examiner le point 21 f) (précédemment le point 26) du projet d'ordre du jour, « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire » en séance plénière. Cependant, comme il est stipulé au paragraphe 48 du mémorandum du Secrétaire général et conformément à la pratique actuelle concernant les autres organisations et à la résolution 54/195 de l'Assemblée générale, tout aspect de ce point qui pourrait se traduire par l'extension de privilèges équivalant au statut d'observateur doit tout d'abord être examiné par la Sixième Commission.

40. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale que les points proposés dans le mémorandum du Secrétaire général pour examen en séance plénière, notamment le nouveau point 21 a) à m) sur la coopération (anciens points 21 à 32 et 184) et le point 183 (Célébration de la Journée internationale pour la

prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé), à l'exception du point 73 (Question de Chypre) et après la suppression du point 38 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale) soient renvoyés à l'Assemblée plénière.

**Points proposés pour examen par la Première Commission**

41. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Première Commission les points proposés dans le mémorandum du Secrétaire général pour examen par cette Commission.

**Points proposés pour examen par la Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

42. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Commission politique spéciale et de la décolonisation (Quatrième Commission) les points proposés dans le mémorandum du Secrétaire général pour examen par cette Commission, en tenant compte de sa décision concernant le point intitulé « Question des îles malgaches Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India ».

**Points proposés pour examen par la Deuxième Commission**

43. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Deuxième Commission les points proposés pour son examen dans le mémorandum du Secrétaire général.

**Points proposés pour examen par la Troisième Commission**

44. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Troisième Commission les points proposés dans le mémorandum du Secrétaire général, à l'exception du point 38 (Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

**Points proposés pour examen par la Cinquième Commission**

45. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Cinquième Commission les points proposés pour son examen dans le mémorandum du Secrétaire général, en tenant compte de sa décision de reporter la répartition du point 181 (Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies).

**Points proposés pour examen par  
la Sixième Commission**

46. Le Bureau décide de recommander à l'Assemblée générale de renvoyer à la Sixième Commission les points proposés dans le mémorandum du Secrétaire général, y compris les points 182 (Octroi à l'Institut international de droit du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale), 185 (Octroi à l'Organisation hydrographique internationale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale), 187 (Convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction) et 190 (Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale).

*La séance est levée à 20 heures.*